

# A Dunkerque, la Lyonnaise des eaux se lance dans la tarification progressive

LE MONDE | 21.09.2012 à 12h39

Par Cédric Pietralunga



Les collectivités locales multiplient les initiatives pour juguler l'envolée du prix de l'eau.  
| AFP/VOISHMEL

Alors que l'Assemblée nationale doit examiner, à compter de mardi 25 septembre, une proposition de loi sur la tarification progressive du gaz et de l'électricité, les collectivités locales multiplient les initiatives pour juguler l'envolée du prix de l'eau.

La communauté urbaine de Dunkerque (Nord) va ainsi lancer, le 1<sup>er</sup> octobre, un système inédit de "tarification écosolidaire" qui doit permettre de diminuer à la fois la consommation et les factures des 84 000 foyers de cette agglomération de 27 communes.

Concrètement, trois tranches de prix vont remplacer le tarif unique jusqu'ici fixé à 1,01 euro le mètre cube (m<sup>3</sup>) : une tranche appelée "eau essentielle", limitée à 75 m<sup>3</sup> par an et par foyer, sera facturée 0,83 euro le m<sup>3</sup> ; une tranche "eau utile" (76 à 200 m<sup>3</sup> consommés par an) à 1,53 euro le m<sup>3</sup> ; et une tranche "eau confort" (au-delà de 200 m<sup>3</sup>) à 2,04 euros le m<sup>3</sup>.

Les foyers bénéficiaires de la couverture médicale universelle complémentaire (CMUC), au nombre de 8 600 sur l'agglomération, bénéficieront d'un rabais

supplémentaire : les 75 premiers m<sup>3</sup> de la tranche "eau utile" leur seront facturés 0,32 euro le m<sup>3</sup>. Afin d'éviter les effets de seuil, les familles nombreuses (plus de 5 personnes par foyer) bénéficieront également d'un "chèque eau" de 12 euros par personne et par an.

## "EQUILIBRE FINANCIER"

*"Cette nouvelle tarification va inciter les 220 000 habitants de la communauté urbaine à changer leurs comportements, ce qui est une nécessité vu la raréfaction des ressources en eau, mais également apporter une réponse aux difficultés financières des foyers les plus défavorisés, nombreux dans notre bassin industriel", se réjouit Michel Delebarre, le sénateur du Nord et maire (PS) de Dunkerque.*

Ce système est également un moyen pour la Lyonnaise des eaux, qui assure les services de l'eau et de l'assainissement pour Dunkerque Grand Littoral depuis 2005 et dont le contrat court jusqu'en 2017, de renforcer ses liens avec la communauté urbaine.

Depuis deux ans, des communes remettent en cause les contrats qui les lient aux géants de l'eau et réclament des baisses de prix parfois drastiques. Fin 2010, Veolia a dû concéder une diminution de 32 % de ses tarifs à Millau, soit un manque à gagner de 120 000 euros par an. A Antibes (Alpes-Maritimes), c'est pire encore : Veolia a dû lâcher en avril une baisse de 43 % pour conserver son contrat !

*"Ce nouveau type de tarification, qui nous a demandé deux ans de mise au point, est bénéfique pour tout le monde : il va permettre à 80 % des foyers de voir leur facture baisser tout en maintenant un équilibre financier durable entre la collectivité et nous", assure Philippe Maillard, directeur général de la Lyonnaise des eaux. Autrement dit, les marges de l'opérateur resteront peu ou prou les mêmes.*

Ce découpage en tranches de la tarification de l'eau, autorisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, est aujourd'hui expérimenté dans une trentaine de collectivités locales. A Libourne (Gironde), la première commune à s'y convertir en octobre 2010, la consommation moyenne des foyers a baissé de 10 %, et leur facture de 15 %. A Dunkerque, la Lyonnaise des eaux estime que la consommation devrait baisser de 7,5 % d'ici à 2017.

Cédric Pietralunga